



PROCES-VERBAL
DU
CONSEIL MUNICIPAL
du 26/11/2024

Le conseil municipal de SAINT VICTOR DE CESSIEU dûment convoqué le 14 novembre 2024, se réunit dans la salle conseil, sous la présidence de Mme Isabelle FOURNIER, Maire.

Présents : Irène BADIN, Samuel BARGE, Anne-Cecile BOROT, Françoise CHANAS, Maryline DE ROECK, Isabelle FERROUD, Gérard GALLAY, Cyril PUSNIAK, Didier MOLITOR, Eric SALLAMAND, Narjès VELLA, Cécile VANTREPOL, Yoann SAUGEY, Sébastien TERRIER

Excusés :

Didier MOLITOR a donné pouvoir à Samuel BARGE

Isabelle FERROUD a donné pouvoir à Isabelle FOURNIER

Nicolas VIVET, Vanessa MARBOEUF

OUVERTURE DE LA SEANCE :

Isabelle FOURNIER, présidente ouvre la séance à 19h00.
Enregistrement de la séance.

DESIGNATION D'UN(E) SECRETAIRE DE SEANCE :

Maxime DURAND a été nommé secrétaire de séance

QUORUM :

Le quorum est atteint le conseil municipal peut débiter.

APPROBATION DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le Procès-verbal du conseil municipal du 22/10/2024 a été transmis à l'ensemble des membres. Aucune objection n'étant soulevée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

« Hommage à M René ROSTAING décédé le 1^{er} novembre 2024, il est applaudi et remercié par l'ensemble du Conseil municipal, toujours présent lors des Conseils municipaux, membre très actif et apprécié de tous »

DEL 2024 11 001 DECISION MODIFICATIVE SUITE REMBOURSEMENT AVANCE SUBVENTION

Mme le Maire expose :

Une demande de reversement a été demandé par l'organisme ASP par lequel nous avons reçu une avance pour le dispositif « aide cantine Relance » de 4 996,38 € en 2021.

Cette demande concernait les dépenses éligibles suivantes :

- Four mixte/cuisson basse température : 7 225 €
- Chambre froide : 19 772.41 €
- Trancheuse à pain : 2 933, 82 €

L'aide prévisionnelle était de 16 654,60 € au total.

Finalement, la chambre froide n'a jamais été achetée car celle en place aujourd'hui ne semble pas défectueuse.

Afin de rembourser la somme, il faut prévoir des crédits en dépenses d'investissement au chapitre 13, article 13462 pour pouvoir rembourser cette subvention.

Mme le Maire propose, le virement de crédit ci-dessous :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-13462 : Fonds équip. non amort. - Dotation soutien investissement local	0.00 €	4 996.38 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 13 : Subventions d'investissement	0.00 €	4 996.38 €	0.00 €	0.00 €
D-203 : Frais études, recherche et développement et frais d'insertion	4 996.38 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	4 996.38 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	4 996.38 €	4 996.38 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

- Oppositions : 0
- Abstentions : 0
- Approbations : 17

La proposition est adoptée à l'unanimité.

DEL2024 11 002 DECISION MODIFICATIVE SUITE REMBOURSEMENT TAXE AMENAGEMENT

Mme le Maire expose :

Une demande de reversement a été demandé par La Direction Régionale des Finances publiques.

Un versement de taxe d'aménagement a été effectué au nom de la commune pour un montant de 3 892.61 €, le permis ayant été annulé, la somme doit être remboursée.

Afin de rembourser cette somme, il faut prévoir des crédits en dépenses d'investissement au chapitre 10, article 10226.

Mme le Maire propose le virement de crédit suivant :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-10226 : Taxe d'aménagement	0.00 €	3 892.61 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 10 : Dotations, fonds divers et réserves	0.00 €	3 892.61 €	0.00 €	0.00 €
D-203 : Frais études, recherche et développement et frais d'insertion	3 892.61 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	3 892.61 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	3 892.61 €	3 892.61 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

- Oppositions : 0
- Abstentions : 0
- Approbations : 17

La proposition est adoptée à l'unanimité.

DEL 2024 11 003 DM : UTILISATION ERRONNEE DES COMPTES 21752 ET 2178 SUR LES ANNES 2009 A 2016

Mme le Maire expose que :

Dans le cadre des contrôles comptables effectués par la Direction des finances publiques, la présence de comptes anormaux a été constatés dans la comptabilité : article 21752 et article 2178 (immobilisation corporelles reçues au titre d'une mise à disposition)

Les comptes 217x sont mouvementés en contrepartie au compte 1027 (mise à disposition) pour retracer les mises à disposition de biens effectuées dans le cadre d'un transfert de compétences.

Or, ce compte n'est pas ouvert dans notre comptabilité, ces comptes 217x ont donc été mouvementés à tort.

Afin de régulariser la situation, les écritures suivantes seront réalisées sur le budget 2024 :

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2181 : Installations générales, agencements et aménagements divers	0.00 €	2 165.30 €	0.00 €	0.00 €
D-2183 : Matériel informatique	0.00 €	1 489.15 €	0.00 €	0.00 €
D-2184 : Matériel de bureau et mobilier	0.00 €	3 289.60 €	0.00 €	0.00 €
D-2188 : Autres immobilisations corporelles	0.00 €	376.98 €	0.00 €	0.00 €
R-21752 : Installations de voirie (mise à dispo)	0.00 €	0.00 €	0.00 €	2 165.30 €
R-2178 : Autres immo corporelles reçues au titre d'une mise à disposition	0.00 €	0.00 €	0.00 €	5 155.73 €
TOTAL 21 : Immobilisations corporelles	0.00 €	7 321.03 €	0.00 €	7 321.03 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	7 321.03 €	0.00 €	7 321.03 €
Total Général		7 321.03 €		7 321.03 €

- Oppositions : 0
- Abstentions : 0
- Approbations : 17

La proposition est adoptée à l'unanimité.

DEL 2024 11 004 CONVENTION INTERVENTION DE PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Vu les dispositions du code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

Considérant que la collectivité est tenue d'aménager les locaux et installations de service, de réaliser et maintenir les équipements de manière à garantir la sécurité des agents et des usagers, et de tenir les locaux dans un état constant de propreté et présentant l'ensemble des conditions d'hygiène et de sécurité nécessaire à la santé des personnes ;

Considérant que la collectivité est tenue par ailleurs de désigner le ou les agents chargés d'assurer une fonction d'inspection dans le domaine de la santé et de la sécurité ;

Vu le projet de convention d'adhésion décrivant les missions confiées au Centre de Gestion en matière de prévention des risques professionnels ;

Après en avoir délibéré,

- Pour 17
- Contre 0
- Abstention 0

Le Conseil municipal,

Décide :

- De solliciter le Centre de Gestion de l'Isère pour bénéficier de la prestation de prévention des risques professionnels qu'il propose aux collectivités dans le cadre de son service facultatif ;
- D'autoriser Madame le Maire à conclure la convention correspondante d'adhésion au service de prévention des risques professionnels selon projet annexé à la présente délibération ;

DEL 2024 11 005 CADEAUX DE FIN D'ANNEE DES AGENTS COMMUNAUX

Vu la définition de l'action sociale donnée par l'article 9 de la loi du 13 juillet 1983,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 9,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique et notamment son article 88-1,

Vu les règlements URSSAF en la matière,

Vu l'avis du Conseil d'Etat du 23 octobre 2003, Considérant que les prestations d'action sociale, individuelles ou collectives, sont attribuées indépendamment du grade, de l'emploi ou de la manière de servir (art. 9 de la loi n° 83-634),

Considérant qu'une valeur peu élevée de chèques cadeaux attribués à l'occasion de Noël n'est pas assimilable à un complément de rémunération,

Considérant que l'assemblée délibérante reste libre de déterminer les types d'actions, le montant des dépenses, ainsi que les modalités de leur mise en œuvre,

Il est proposé au conseil municipal :

D'ATTRIBUER des chèques cadeaux aux agents suivants : titulaires, stagiaires de la fonction publique, contractuels (CDD), ou présent dans la collectivité au 1^{er} décembre 2024.

DIT que ces chèques cadeaux seront attribués à l'occasion de la fête de Noël dans les conditions suivantes :

- Chèque cadeaux d'une valeur de 40 € par agent
- À utiliser dans les commerces de la commune de Saint Victor de Cessieu pour les achats de Noël

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

La proposition est acceptée à l'unanimité.

Les crédits prévus à cet effet seront inscrits au budget, chapitre 011, article 623

COMPTE-RENDU DES ADJOINTS

CCAS

EVELYNE MARTINON

- Le camion « Trucks SOLIHA solidaires pour l'habitat » était présent le 12 novembre 2024 place de Vaux, une trentaine de personnes venues, astuces intéressantes pour obtenir les aides financières.
- Repas des aînés a eu lieu le 16 novembre 2024 au Gymnase, 160 repas, remerciements aux conseillers et aux membres du CCAS.
- Prochain café citoyen prévu le 7 décembre 2024, café et viennoiseries à 9h.
- Distribution gourmandises pour les personnes de plus de 80 ans à partir du 10 décembre 2024.
- Collecte solidaire au Vival en cours.
- Action pour les jeunes : Krapahute et kinopolis, inscription en mairie avec un justificatif de domicile et le livret de famille.

ANIMATIONS

MAXIME DURAND

- Cérémonie du 11 novembre 2024 : belle cérémonie
- Achat de bâches pour barnum avant le 6 décembre 2024
- Marché de Noël du 6 décembre 2024 de 15h à 23h :
Descente aux flambeaux, 30 exposants, food-truck, barbe à papa...
- Des bouteilles de champagne avec étiquettes de la commune sont commandées pour offrir en cadeau.
- Vendredi 29 novembre 2024 : don du sang
- Samedi 30 novembre 2024 : soirée comité des fêtes
- 17 décembre 2024 : pot de Noël pour le personnel communal à 18h30 à la mairie
- Vœux du maire : le 10 janvier 2025

TRAVAUX BATIMENTS ET URBANISME

Yoann SAUGEY

- Travaux école vont être réalisés mercredi 4 décembre 2024 : 1 500 € HT
- Réflexion sur l'EPORA

AFFAIRES SCOLAIRES

Narjès VELLA

- Mardi 5 novembre 2024 : un exercice incendie sur le temps du périscolaire a eu lieu, un prochain exercice aura lieu avec les sapeurs-pompiers.
- Jeudi 7 novembre 2024 Réunion du Conseil d'école : projet de classe découverte au mois de janvier 2025
- Mardi 12 novembre 2024 : intervention de la gendarmerie sur la violence et Harcèlement lors du service périscolaire
- Rendez-vous avec le Sou des écoles reporté

VOIRIE ET ENVIRONNEMENT

Eric SALLAMAND /Cyril PUSNIACK

- Accord du remplacement d'un miroir avec l'entreprise Fayet
- Pose des arceaux en cours
- Travaux EPAGE en cours pour sécuriser la rivière
- Frelons asiatiques : réunion il y a 15 jours, encore beaucoup de nids et 2 nids pris en charge par la commune
- Vérifier la sécurisation de la forêt à la suite des intempéries
- Refaire le marquage au sol chemin de écoliers

EAU ASSAINISSEMENT**Cyril PUSNIAK**

- Réunion eau et assainissement et prévision du budget sur l'année 2025, délibéré au prochain conseil communautaire 12 décembre 2024
- Enedis doit raccorder la station de relevage, inauguration prochainement.
- Au niveau de péage, les travaux vont commencer au mois de janvier ou février, fonçage sur l'autoroute, le refoulement sera connecté à la station.
- TE38 : voir le renouvellement de l'éclairage à la prochaine commission.

CULTURE**SAMUEL BARGE**

- Réflexion en cours pour la journée du patrimoine
- Association avec la Commune de Torchefelon pour le festival « Humour et Rock »
- Préparation d'un concours de création de sculptures à la médiathèque
- Prévision de l'achat d'une Sono pour la commune pour les animations, devis en cours.

NUMERIQUE**GERARD GALLAY**

- Une chartre est en cours à signer avec les participants, baisse de la participation le lundi.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**Isabelle FOURNIER**

- Remerciement aux volontaires qui ont aidés lors des coups de vent, ces derniers jours, ramassage de tuiles, arbres tombés, toit envolé et bandeau de rives au gymnase.
- 2 réunions sur le diagnostic financier de la commune sont prévues prochainement par les VDD, information sur les fonds de concours, les subventions, ...
- 2 réunions ont eu lieu avec NEOEN pour la compensation en vue du financement des mesures d'accompagnement du projet photovoltaïques de Cessieu, à délibérer au prochain Conseil municipal.
- Présentation de la Marpa
- Participation à l'AFIPH pour les décorations de Noël
- Un agenda livret avec les informations de la commune est en cours, qui sera financé par les publicités, 1500 exemplaires seront distribués le soir des vœux du maire.
- Congrès des Maires du 19 et 20 novembre 2024, belle aventure humaine, des chutes, des pertes de bagages...Visite du Sénat, soirée de la Région avec le nouveau président du département,
- La borne tactile arrivera à la mairie demain matin.
- Rapport d'activité de 2023 des VDD est à consulter en mairie.

FIN DE SEANCE : 21h10

Saint-Victor de Cessieu, le 04 décembre 2024

La Présidente,

Le Secrétaire de séance,

Isabelle FOURNIER



Maxime DURAND